

Journée d'échanges SAGI/ORMVAs/AFEID
Gestion Durable de l'Irrigation pour une Meilleure Résilience de l'Agriculture en Afrique

**TITRE: Réviser la conception des aménagements
pour une agriculture compétitive dans la VFS**


Djibril SALL, SAED, SENEGAL

Événement en marge de la 5^{ème} Conférence régionale Africaine de la CIID

Musée de l'Eau/Marrakech- 25 Novembre 2021

Plan



- I. Introduction: Présentation de la SAED et de sa zone d'intervention**
 - II. Enjeux et problématique des périmètres irrigués dans la VFS**
 - III. Rôle de la SAED dans la réalisation des PI**
 - IV. Perspectives**
- 

I. Introduction: Présentation générale de la SAED et de sa zone d'intervention

Création

- La loi n° **65-001 du 20 Janvier 1965** crée la Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal (SAED) avec un statut d'Etablissement Public à caractère industriel et commercial.
- Par la loi n° **79 - 29 du 24 Janvier 1979**, la SAED a vu son champ d'intervention s'étendre sur l'ensemble de la Rive Gauche du Fleuve Sénégal ainsi qu'à la Vallée de la Falémé;
- Société Nationale à compter du **1^{er} Décembre 1981** suivant la loi n° **81-57 du 29 Juin 1981**.

Mission de la SAED:

Promouvoir le développement de l'agriculture irriguée en rive gauche du fleuve Sénégal

Fonctions

Maitrise d'ouvrage déléguée des investissements publics

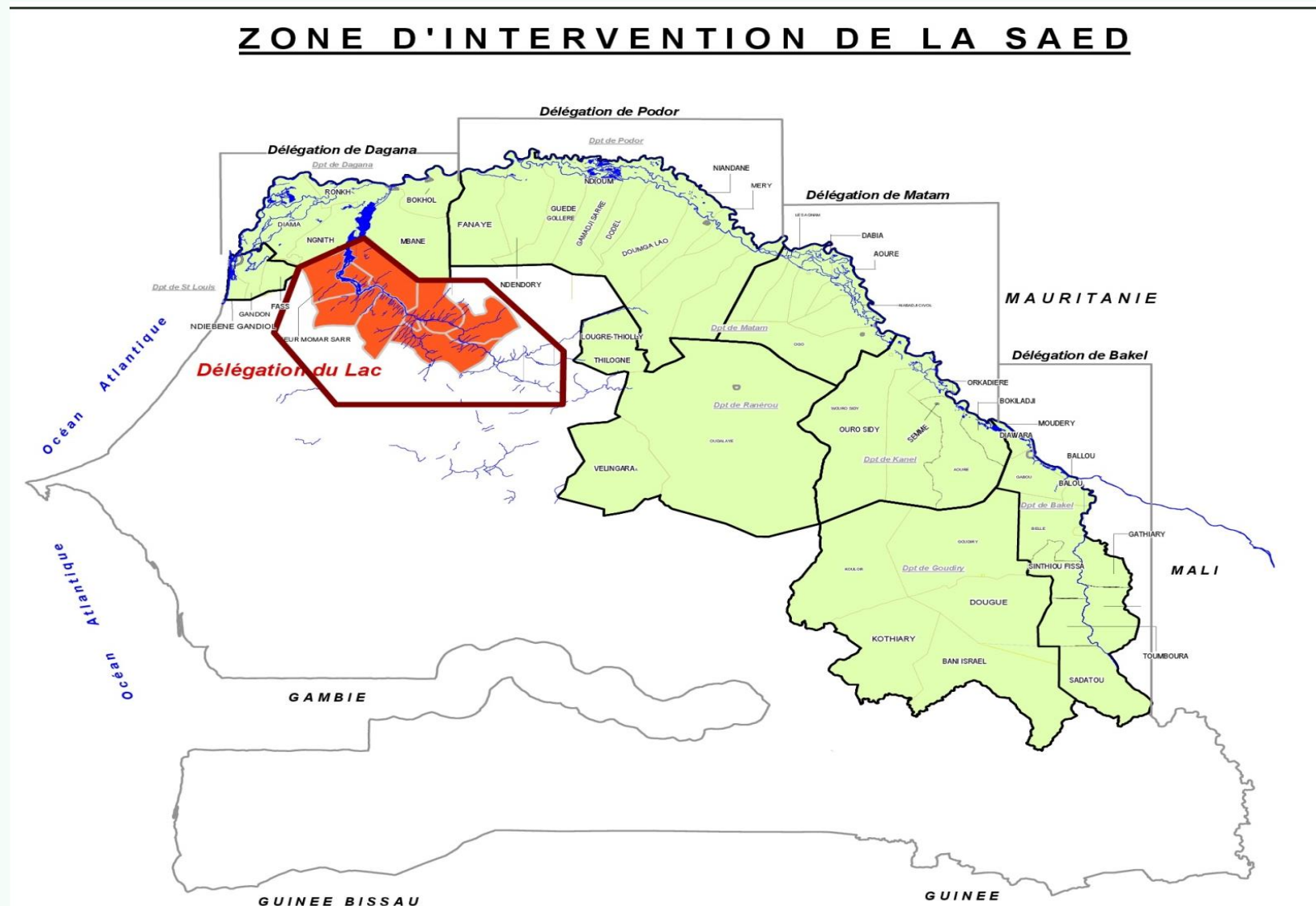
Conseil et assistance aux différentes catégories d'acteurs ruraux

Objectifs sectoriels LPSDA	Programmes DPPD/MAER	Domaines d'activités SAED
OS ₁ : Augmenter la production et la productivité agricoles	P ₁ : Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales	DA ₁ : Réalisation d'aménagements et d'infrastructures hydro-agricoles ; DA ₂ : Maintenance des infrastructures hydro-agricoles DA ₃ : Gestion de l'Eau et de l'Environnement ; DA ₄ : Appui à la gestion et à la sécurisation du foncier rural
	P ₂ : Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles	DA ₅ : Appui à la mise en valeur et à la mise en marché
OS ₂ : Renforcer le dispositif d'appui à la production agricole	P ₃ : Accompagnement à la production : financement, recherche, formation agricole et rural et appui conseil	DA ₆ : Conseil agricole et promotion de l'Entrepreneuriat rural
OS ₃ : Améliorer la gouvernance du secteur agricole	P ₄ : Pilotage et Coordination administrative du MAER	DA ₇ : Management et pilotage

15/03/20

22

I. Introduction: Présentation de la SAED et de sa zone d'intervention



Régions de Saint-Louis et Matam, ainsi que départements de Bakel et de Louga pour une population de 1 960 000 habitants dont 75% de ruraux

Cinq (05) Délégations implantées: Dagana, Lac de Guiers, Podor, Matam et Bakel;

15/03/20

22

II. Enjeux et problématique des aménagements dans la VFS

L'Etat du Sénégal a aussitôt son accession à l'indépendance, pensé à valoriser le potentiel hydroagricole de la VFS, pour entre autres, améliorer durablement la sécurité alimentaire, lutter contre la pauvreté et augmenter les revenus des populations à travers la création de la SAED.

Cette ambition fut confirmée par la sécheresse enregistrée en 1972 et qui a poussé le Sénégal, la Mauritanie et la Mali à mettre en place l'OMVS et plus tard les barrages de Diama et de Manantali qui ont permis d'améliorer considérablement la maîtrise et la disponibilité de l'eau en tout temps au niveau du fleuve Sénégal et de ses dépendances.

Ces conditions favorables ont contribué à faciliter l'extension de la zone d'intervention de la SAED du delta à la haute et moyenne vallée du fleuve Sénégal.

II. Enjeux et problématique des aménagements dans la VFS (suite)

L'implantation de l'agriculture irriguée dans cette zone s'est faite progressivement avec plusieurs mutations dont la plus importante reste le changement de mode d'intervention de l'Etat, à partir des années 1980, avec la libération du secteur agricole marquée, entre autres, par l'adoption de la Nouvelle Politique Agricole, le reversement des zones pionnières dans les zones de terroir, le désengagement de l'Etat qui a occasionné la délégation de gestion des périmètres aux OP, la privatisation du crédit agricole.

Cette politique de transfert confère aux OP, sous le contrôle et l'accompagnement de la SAED, la responsabilité d'exploitation et de maintenance des périmètres irrigués à partir des revenus tirés de la mise en valeur par l'institution d'une redevance hydraulique.

II. Enjeux et problématique des P.I dans la VFS (fin)

Dans la VFS, il est pratiqué, à quelques exceptions près, au niveau des aménagements publics une irrigation de surface avec des canaux en terre, alimentés à partir de stations de pompage qui prennent de l'eau du fleuve Sénégal ou de ses défluent/afluents.

De nos jours l'exploitation de ces aménagements fait face à plusieurs contraintes dont :

- une dégradation avancée et prématurée des canaux ;
- une utilisation excessive d'eau ;
- la cherté de l'énergie et des coûts de maintenance ;
- une intensification et production en deçà des attentes.

Au vu de ces contraintes, il se pose avec acuité, le problème de la rentabilité et compétitivité du système. En effet, les coûts de production actuels des cultures irriguées sont élevés et impactent négativement les marges bénéficiaires de ces derniers, sans compter le gaspillage d'eau induit par les pratiques en cours dans un contexte de changement climatique caractérisé, entre autres, par la raréfaction de la ressource et la pression accrue sur les ressources naturelles.

→ **D'où la nécessité de reviser la conception pour lever ces contraintes**

III. Rôles de la SAED dans la réalisation des périmètres irrigués

A travers sa fonction de maître d'ouvrage délégué de l'Etat pour les infrastructures hydroagricoles, la SAED assure, en ce qui concerne les aménagements, les rôles ci-après:

- La conception et la mise en oeuvre de la politique d'aménagement de P.I;
- L'identification, la formulation et la planification des projets d'aménagement de P.I;
- La recherche de financements à travers des requêtes soumises à la tutelle;
- L'élaboration des DAC pour le recrutement des cabinets en vue de la réalisation des études de faisabilité, APS, EIES, APD et de la supervision et du contrôle des travaux;
- La validation de ces études;
- L'élaboration des DAO, la sélection des entreprises de travaux, la signature des contrats;
- Le suivi des marchés des travaux jusqu'à la réception définitive
- Transfert du périmètre à travers un contrat de concession à l'OP et suivi des engagements de l'OP;
- Etablissement des normes d'aménagement et l'encadrement des producteurs

III. Rôle de l'OP en charge de la gestion d'un périmètre irrigué

- Veiller à la préservation de l'intégrité physique de l'aménagement;
- Sa mise en valeur avec une intensité culturelle au moins égale à 1,5;
- La couverture de toutes les charges d'exploitation;
- La maintenance et le renouvellement des équipements de pompage



IV. Perspectives



- 1. L'introduction des systèmes d'irrigation telles que l'aspersion et le goutte à goutte pour les cultures de diversification;*
 - 2. le revêtement intégral ou partiel (au moins niveaux primaire et secondaire) en BA ou autre matériaux appropriés des réseaux d'irrigation pour la riziculture irriguée ou bien l'utilisation de conduites (semi californien);*
 - 3. L'utilisation des énergies renouvelables l'énergie solaire pour l'irrigation afin de réduire les charges énergétiques;*
 - 4. La promotion des projets de type PPP ou favoriser la contribution à l'investissement des producteurs*
- 